

## INTRODUCTION

Il y a quatre ans, le Service a lancé un groupe de concertation sur l'énergie, rassemblant des organisations à objet tant social qu'environnemental. Pendant les discussions, les participants ont souligné que des problèmes se posaient en matière d'eau aussi. Cette remarque a incité le Service à créer un groupe de concertation sur l'eau au début de l'année 2009. La composition des deux groupes est quasi identique. Seules se sont ajoutées une organisation de développement communautaire ayant lancé un projet sur l'eau en Flandre et quelques organisations écologistes travaillant sur les relations Nord – Sud.

Nous avons choisi d'aborder l'eau et l'énergie dans le même chapitre du présent rapport. En effet, outre le fait que la composition des deux groupes est pratiquement la même, ces deux thèmes présentent de nombreux points communs.

Les marchés de l'électricité et du gaz sont libéralisés. Ce n'est pas le cas pour l'eau mais beaucoup d'acteurs craignent que ce secteur ne soit également à l'avenir privatisé ou libéralisé.

Tant pour l'eau et l'assainissement (on entend par là des installations sanitaires adéquates) que pour l'énergie, les participants à la concertation attachent beaucoup d'importance à la mise en œuvre effective du droit. Les organisations souhaitent en particulier attirer l'attention sur les personnes qui n'ont pas accès à l'énergie et/ou à l'eau.

Les sociétés d'énergie et les compagnies des eaux jouent bien entendu un rôle très important dans les faits concrets. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les membres du groupe de concertation ont demandé au Service de mener une enquête auprès des compagnies des eaux. Elle a été réalisée dans les trois Régions. En Région flamande, elle a été effectuée en collaboration avec l'agence flamande pour l'environnement (Vlaamse Milieumaatschappij). Les résultats de cette enquête ont été intégrés au présent texte. Le groupe de concertation s'est ensuite demandé quelle forme devaient prendre les prestations des compagnies et comment réguler leurs services, dans le respect des clients, en particulier ceux vivant dans la précarité ou la pauvreté.

Lorsqu'il a discuté de la politique des prix, le groupe de concertation s'est efforcé de tenir compte de critères sociaux, solidaires et écologiques. Il s'est aussi beaucoup intéressé aux exigences devant être fixées en matière d'installation, à l'intérieur du logement.

Ayant constaté des coupures d'alimentation en énergie et en eau, les membres du groupe de concertation se sont penchés sur les conséquences pour une famille qui ne parvenait pas à payer ses factures d'eau et d'énergie.

Non seulement les mesures d'économie d'eau et d'énergie sont bénéfiques à l'environnement mais elles ont aussi des conséquences positives sur la facture. Paradoxalement, les familles à bas revenu vivent justement dans des logements mal isolés, sans installation permettant d'économiser l'eau et

l'énergie ou de recueillir l'eau de pluie ; elles possèdent des appareils électroménagers à forte consommation énergétique. En outre, les mesures d'aide actuelles atteignent très difficilement ces catégories de personnes. Le groupe de concertation estime dès lors qu'il convient, en priorité, de réaliser des économies d'eau et d'énergie chez les personnes à bas revenu.

Il existe bien entendu aussi beaucoup de différences entre le secteur de l'eau et celui de l'énergie en ce qui concerne la politique menée et les mesures sociales. Ce sont aussi ces différences entre secteurs – ainsi que celles entre Régions – qui rendent la comparaison particulièrement intéressante.